



Êtes-vous une communauté modèle?

La Commission des Grands Lacs (CGL) recrute les responsables des réseaux de distribution d'eau potable et toutes les organisations menant des efforts visant la protection des sources d'approvisionnement en eau de sa communauté. Ce **nouveau projet désire mettre en lumière les initiatives innovatrices qui visent l'apport durable d'une eau de qualité** aux citoyens de la région des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent.

Coordonné par la Commission des Grands Lacs, un groupe de travail binational de professionnels de l'eau a ciblé cinq objectifs prioritaires accompagnés d'indicateurs de rendement afin d'assurer un suivi des progrès vers la protection de l'eau, qui est une ressource essentielle non seulement pour chacun d'entre nous, mais également à titre de moteur économique régional.

Si votre communauté ou organisation est en voie de réaliser un de ces objectifs, nous sommes intéressés à **mettre en valeur vos stratégies et investissements** dans notre système de gestion de l'information en ligne. Pour ce faire, votre contribution est simple : vous nous expliquez votre projet et partagez les données en lien avec les indicateurs de rendement. Nous nous chargeons du reste!

Pour plus d'informations, veuillez contacter la gestionnaire du programme à la CGL Nicole Zacharda au 734-396-6084 ou à nzacharda@glc.org.

Pour en savoir plus, consultez la page sur les enjeux reliés aux sources d'eau au www.blueaccounting.org.

Nos objectifs

Objectif 1: *Les sources d'eau potable sont protégées de l'impact des nutriments.*

Objectif 2: *Tous les systèmes publics d'approvisionnement en eau sont guidés par des stratégies de gestion visant la protection des sources d'eau.*

Objectif 3: *Les systèmes de prévention et d'intervention en cas de déversement sont efficaces, accessibles et mis en place par toutes les parties prenantes.*

Objectif 4: *Les actions sont entreprises pour améliorer le suivi et la réduction du nombre et du volume de « contaminants d'intérêt émergents » atteignant les sources d'eau municipales, industrielles, commerciales et institutionnelles.*

Objectif 5: *Les provinces et états connexes aux Grands Lacs s'engagent activement à établir un consensus binational sur les stratégies à adopter pour une protection intégrale des sources d'eau du bassin des Grands Lacs.*

Objectifs

Indicateurs

Objectif 1: Impact des nutriments



- Nombre et durée des avis d'ébullition, des avis de non-consommation de l'eau ou des interruptions de service mettant en cause les nutriments
- Tendances des concentrations en nutriments dans l'eau brute
- Nombre/acres de terres agricoles en activité appliquant des pratiques de conservation visant à améliorer la rétention des nutriments dans le sol

Objectif 2: Stratégies de gestion et planification



- Existence de plans d'intervention pour protéger les sources d'eau ainsi que l'étendue spatiale et le nombre de personnes couvertes par ces plans
- Nombre de plans d'intervention obligatoires et de plans initiés sur une base volontaire
- Âge des plans d'intervention et fréquence de leur mise à jour

Objectif 3: Prévention et intervention en cas de déversement



- Participation à des activités de planification en cas de déversement local (i.e. Planification d'intervention localisée)
- Existence de systèmes de détection ou d'alerte précoces au niveau des prises d'eau
- Nombre de déversements rapportés affectant les sources d'eau, ainsi que le nombre et la durée des avis ou interruptions résultant de ces déversements

Objectif 4: Contaminants d'intérêt émergent



- Suivi des données et des tendances pour les contaminants d'intérêt émergent provenant du « U.S. EPA Unregulated Contaminant Monitoring Rule »
- Programmes et matériel d'éducation et de sensibilisation concernant les contaminants d'intérêt émergent
- Programmes de récupération des produits pharmaceutiques, incluant ceux administrés par les hôpitaux, les pharmacies et les entités gouvernementales

Objectif 5: Consensus binational



- Suivi des données et des tendances des produits chimiques sources de préoccupations mutuelles définis dans l'annexe 3 de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans Grands Lacs (AQEGL)
- Montants alloués à la protection des sources d'eau
- Degré de cohésion binationale au niveau des efforts visant la protection des sources d'eau